



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

opticiens

Question écrite n° 31936

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les inquiétudes des opticiens suite à la publication, en octobre dernier, du rapport « Berland ». En effet, prenant en compte l'évolution de la démographie des ophtalmologistes, dont le nombre devrait diminuer de 45 % d'ici à 2020, et l'augmentation de la demande de services visuels, ce rapport semble écarter les opticiens des transferts de compétences indispensables préconisant qu'ils soient effectués au profit des orthoptistes et cela alors que les opticiens ont accompli un effort de formation sans précédent parmi les professionnels de santé et qu'il leur est déjà reconnu par la loi le droit de déterminer la correction optique. Elle lui demande donc quelle sera la position du Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31936

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 453